



**TERRES
DE LA BIBLE**

PÈLERINAGE EN ISRAËL

Du lundi 17 au lundi 24 mars 2025



Animé par le Père Christophe LE SOUT
Guidé par Alain HUBSCH

Renseignements et Inscriptions

Mme Cécile DEPREZ
01 72 36 68 71
Cecile.deprez@cef.fr

PÈLERINAGE EN ISRAËL

« Aux sources juives du christianisme et
à la découverte du judaïsme vivant d'aujourd'hui »

Animé par le Père Christophe LE SOURT
Guidé par Alain HUBSCH

Du lundi 17 au lundi 24 mars 2025 - 8 jours / 7 nuits

J1 - Lundi 17 mars

TEL AVIV - DÉSERT DU NÉGUEV



L'après-midi, **accueil** à l'aéroport de **TEL AVIV** par votre guide (horaire à définir). Puis route pour le **DÉSERT DU NÉGUEV**. Messe de lancement du pèlerinage en plein air dans le désert.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement dans le DÉSERT DU NÉGUEV.

J2 - Mardi 18 mars

LE NÉGUEV



Le matin, route pour **SHIVTA** (30min). Visite du site archéologique nabatéen et byzantin. Messe en plein air dans les ruines d'une église byzantine. Puis route pour **AVDAT** (45min). Marche à **Ein Avdat** jusqu'à la source puis jusqu'en haut des gorges (1h30). Temps de méditation.

Déjeuner pique-nique à EIN AVDAT.

L'après-midi, poursuite pour le **MAKTESH RAMON** (1h). Marche dans le cratère : évocation de l'Exode, la spiritualité du désert. Puis retour à l'hébergement

Installation, dîner et nuit à l'hébergement dans le DÉSERT DU NÉGUEV.

J3 - Merc. 19 mars

BEER SHEVA - BEIT GUVRIN - ABU GOSH



Le matin, découverte du site de **BEER SHEVA** : évocation d'Abraham et de son « puits du serment ». Continuation pour **BEIT GUVRIN** (1h). Visite du site.

Déjeuner pique-nique à BEIT GUVRIN.

L'après-midi : route pour **ABU GOSH** (1h). Visite du site, messe puis rencontre avec un moine. Continuation pour **JÉRUSALEM**.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J4 - Jeudi 20 mars

JÉRUSALEM



Le matin, RDV à la Cour Suprême. Rencontre. Puis au ministère des Affaires étrangères, rencontre avec la direction des relations interreligieuses.

Déjeuner pique-nique à JÉRUSALEM.

L'après-midi, rencontre avec un membre du Crif Israël. Puis route pour l'**hôpital Ha Dassah**. Visite de la synagogue de l'hôpital et découverte des vitraux de Chagall. Messe en fin de journée à l'hébergement.

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J5 - Vend. 21 mars

JÉRUSALEM - EIN KAREM



Le matin, découverte de la **maison du Rav Kook**. Visite du musée et de l'ancienne Yeshiva. Continuation pour le **Yad Vashem** et visite (les Archives, le Livre des noms).

Déjeuner pique-nique à JÉRUSALEM.

L'après-midi, à **EIN KAREM**, visite des **églises St Jean-Baptiste et de la Visitation**. **Rencontre**. **Temps libre** dans Jérusalem. En fin de journée, temps au **Mur Occidental** au moment de l'entrée en Shabbat. Messe à Ein Karem ou en fin de journée à l'hébergement.

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.

J6 - Samedi 22 mars

DÉSERT DE JUDÉE - QASR EL YAHUD - BEIT ALPHA - CAPHARNAÛM



Tôt le matin, route pour la **Vallée du Jourdain** (1h). Messe en plein air au lever du soleil dans le Wadi Quelt avec un panorama sur le DÉSERT DE JUDÉE. Puis continuation pour **QASR EL YAHUD** (30min), lieu d'évocation du baptême du Christ dans le Jourdain. Découverte du site. Route pour **BEIT ALPHA** (1h45).

Déjeuner pique-nique à BEIT ALPHA.

L'après-midi, visite de la synagogue byzantine. Poursuite pour le **LAC DE TIBÉRIADE** vers **CAPHARNAÛM** (1h30). Visite du site (dernière entrée à 16h30, fermeture du site à 17h).

Installation, dîner et nuit à l'hébergement au bord du LAC DE TIBÉRIADE.

J7 - Dim. 23 mars

LAC DE TIBÉRIADE - NAZARETH - BETH SHARIM



Le matin, découverte du **Mont des Béatitudes**, vue sur le lac pour situer les épisodes évangéliques. Descente en bus vers **TABGHA** : visite de la **Primauté de Pierre**. Puis route pour **NAZARETH** (1h) et messe à l'église Charles de Foucauld (12h).

Déjeuner pique-nique à NAZARETH proche de l'église.

L'après-midi, vers 14h30, départ pour **BEIT SHARIM** (45min). Visite des vestiges antiques de cette ville qui abrita le Sanhédrin et plusieurs sages et Rabbi. Continuation pour **HAIFFA** (45min).

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à HAIFFA.

Réunion-bilan entre pèlerins dans une salle à l'hébergement (20h30).

J8 - Lundi 24 mars

TEL AVIV - PARIS



Le matin, route le long de la côte méditerranéenne pour **TEL AVIV** (1h45). Possibilité d'une rencontre. Visite d'une yeshiva laïque (à définir).

Déjeuner pique-nique à TEL AVIV.

FIN DE NOS SERVICES

Ce programme est adaptable selon les confirmations des vols, hébergements, rencontres, visites et célébrations.

PRIX

PÈLERINAGE EN ISRAËL

Du lundi 17 au lundi 24 mars 2025 - 8 jours / 7 nuits

PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	25	30
Prix en chambre double sans avion	1687 €*	1 570 €*
*dont 75€ à régler en liquide pour les pourboires		

Ce prix a été calculé le 16/09/2024 sur la base de 25 ou 30 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Afin de figer le cours du dollar, nous avons acheté du \$ à terme sur votre groupe pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

CE PRIX COMPREND

- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en chambre double** en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privés) ou en hôtels 3 étoiles équivalents (normes israéliennes).
- **Les repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour** (paniers-repas à tous les déjeuners).
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres** selon programme.
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La garantie cours du dollar figé.**
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte*, livret d'informations pratiques (numérique), un chèque et sur place une carte d'Israël détaillée.
- Les pourboires du guide, chauffeur, restaurants, les offrandes des rencontres.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Le transport aérien jusqu'à TEL AVIV, les taxes aéroportuaires, l'assistance aux aéroports.
- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les frais de l'autorisation de voyager en Israël (ETA-IL) à faire en ligne par chaque voyageur : environ 7 €.

EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle : **460 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'AGENCE ET REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE

À 30 jours du départ, toute annulation d'un participant entraîne des frais, retenus par l'agence selon le barème suivant. Ils sont remboursables par l'assurance, sans franchise pour motif médical, si les conditions d'assurances sont remplies et l'annulation notifiée à l'assurance dans un délai maximum de 5 jours.

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

Délai avant départ	≥ 31 jours	≥ 21 jours	≥ 8 jours	≥ 2 jours	Moins de 2 j
	14/02/2025	24/02/2025	09/03/2025	15/03/2025	16/03/2025
Frais d'annulation retenus par l'agence	0%	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	100% (1)	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	0%	25%	50%	75%	100%

(1) Jusqu'à J-31, si vous n'êtes pas remplacés, seuls les éventuels frais d'annulation des hébergements sont retenus.

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN ISRAËL



FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : Passeport valide 3 mois (pour les Français) ou 6 mois après la date du retour et autorisation de voyage électronique pour entrer en Israël à se procurer au plus tard 72 heures avant le départ. <https://israel-entry.piba.gov.il>. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents : autorisation de sortie du territoire et copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.

Ressortissants hors U.E. et réfugiés : Pour un visa, prenez un rendez-vous en ligne sur le site du consulat d'Israël : <https://embassies.gov.il/paris>. Délai d'obtention : 1 à 2 mois.
Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.



SANTÉ

Aucune vaccination spécifique n'est exigée pour entrer en Israël. Consultez les conseils de santé sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. Israël et les Territoires palestiniens répondent aux normes sanitaires européennes.



SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Israël et Territoires Palestiniens sur le site www.diplomatie.gouv.fr/.

1^{er} cas : à partir de J-30, le passage de la totalité du pays en zone rouge entraînerait l'annulation de votre voyage. Nous retiendrions alors uniquement 100 € de frais par participant (sous forme d'avoir si report à une autre date).

2^{ème} cas : passage de la totalité du pays en zone orange. Le déplacement est déconseillé mais certaines compagnies aériennes assurent les vols. Toute annulation de votre part entraînerait les frais selon l'échéancier (cf. page 5).

3^{ème} cas : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre bureau de Jérusalem.



ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabile.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.



HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3 étoiles équivalents aux normes israéliennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 70 € pour le circuit.



PAIEMENT

J - 6 mois : un acompte unique correspondant à 30 % du nombre des inscrits.
J - 30 jours : un solde unique pour le voyage.



PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, pour la facturation, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Nous avons acheté du \$ à terme pour votre groupe pour figer le cours du dollar, pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.



DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte* ou *Mon carnet de route en Terre Sainte* (8-14 ans), livret pratique Terre Sainte (numérique), chèche orange ou blanc et sur place une carte détaillée.



CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd.
Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011- Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.

Mutuaide



Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ? :

✓ ANNULATION DU VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement
- Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie), accident corporel grave, décès
- Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation autres motifs garantis
- Annulation toutes causes justifiées

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par évènement

✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES

Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre

✓ GARANTIES D'ASSISTANCE

Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)

Rapatriement des personnes accompagnantes

Rapatriement des enfants de moins de 18 ans

Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par évènement

Soins dentaires Jusqu'à 150 €

Rapatriement de corps

Assistance Juridique

Retour anticipé

Assistance aux mineurs restés seul au domicile

Envoi de médicaments à l'Étranger

Transmission de messages urgents

Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par évènement

Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe

Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille

Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,

✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,

✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,

✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).

✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,

✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,

✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement ,

✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances .

✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises

✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.

✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination

✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.